

de l'Ardèche

Sommaire

1. L'éditorial
2. Le rendez-vous de carrière
3. Le CHSCTD
- 4-6. Les 43 raisons de faire connaître le SE-Unsa
- 7 & 8. Se syndiquer au SE-Unsa :

Bulletin d'adhésion : rejoignez , ré-adhérez ou faites adhérer au SE-Unsa pour 2021-2022

Mon choix
c'est l'Unsa !



Aubenas
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Déposé à Aubenas
Le 30 novembre 2021**

l'éditorial

Si l'exécutif n'est pas responsable de tout, notamment de l'épidémie, il doit aujourd'hui faire preuve d'un maximum d'esprit de consensus et veiller à ne heurter personne. Notamment en cette période où l'élection présidentielle se profile à l'horizon... Cela vaut aussi pour l'Éducation Nationale.

Le ministre s'exprime toujours beaucoup. Il s'adresse à toute la société, notamment aux parents d'élèves. Ce faisant, il s'adresse aussi à tous les personnels. Il fait bien souvent aux premiers des promesses qui sont intenable pour les seconds. Il serait bien qu'il reconnaisse réellement l'engagement des enseignants, AED, AESH, CPE et Psy EN, de les assurer réellement de son soutien et de cesser toute pression médiatique. Les personnels du Service public d'éducation relèvent le défi qu'impose cette crise sanitaire, le manque de personnel et les injonctions constantes qui leur parviennent du ministère. Partout en France, on manque de personnels dans nos écoles, collèges et lycées ! Plus précisément, et plus préoccupant, on manque de personnels là où les supports existent pourtant. En clair, même là où il y a des postes, il n'y a ni titulaire, ni titulaire remplaçant, ni contractuel pour les occuper. La totalité des académies disposent pourtant de listes complémentaires parmi les lauréats du CRPE, c'est aussi le cas pour d'autres concours. Nombreuses et nombreux sont également les contractuels qui attendent d'être recrutés. Cela jette donc une suspicion sur une volonté de faire des économies. Les moyens votés en Loi de finances sont-ils réellement utilisés ? Tous les ans depuis quatre rentrées le second degré perd des postes alors que la démographie augmente. Si le premier degré en gagne, ils sont aussitôt absorbés par les mesures tels que les dédoublements. À ce manque de postes, il est impensable que s'ajoute le manque de personnels pour pourvoir les emplois, qui plus est quand ces ressources existent. Alors que nous ne sommes qu'au mois de novembre, la tension est déjà très forte. Il appartient au ministre d'expliquer les refus de recrutements possibles, et plus que tout de les autoriser ! Il faut veiller en cette période où l'intérêt électoraliste personnel l'emporte, à ne pas multiplier les annonces et les demandes concernant un personnel bien souvent déjà à bout de souffle.

Jean-Laurent Truffa-Filéri — Secrétaire départemental du Syndicat SE-Unsa et de la fédération UNSA Éducation.

Éligible *or not* ?



J'ai une question,
je contacte :
SE-Unsa 07

07@se-unsa.org

04 75 35 58 83



LE CHSCT :

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Qu'est-ce c'est ?

C'est une instance dans laquelle siègent des représentants délégués par les organisations syndicales représentatives. On y retrouve tous les corps de métier de l'Éducation Nationale (enseignants 1^{er} et 2nd degré, CPE, chefs d'établissements, assistante sociale, médecin de prévention...)

Qu'est-ce qu'il fait ?

Sa mission première est la mise en œuvre systématique des principes généraux de prévention (article L4121-2 du code du travail) :

Éviter les risques ; évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ; combattre les risques à la source ; adapter le travail à la personne ; tenir compte de l'état d'évolution de la technique ; remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ; planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent : technique, organisation du travail, conditions de travail, relations sociales et influence des facteurs ambiants ; prendre des mesures de protection collective en donnant la priorité sur les mesures individuelles ; donner des instructions appropriées aux salariés.

À quoi ça sert ?

Sa mission consiste à prévenir toute forme de risque lié au travail :

Observer les situations de travail ; contribuer à la promotion de la prévention ; proposer des mesures de prévention ; veiller au respect des prescriptions légales ; analyser les risques professionnels. Il émet des préconisations qui sont présentées au président du CHSCT (le DASEN).



Qu'est-ce qu'ils font ?

Ils réalisent des visites de structures (1^{er} et 2nd degrés), ils procèdent à des enquêtes en cas d'urgence ; ils se réunissent en groupes de travail, comme en séances plénières ; ils contribuent au plan de prévention académique en matière de « santé, sécurité au travail ».

Les documents réglementaires dans votre établissement :

- _ Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)*
- _ Le Registre Santé-Sécurité au Travail (RSST)*
- _ Le registre de Danger Grave et Imminent (DGI)

**Le DUERP et le RSST sont des outils de prévention dont il est nécessaire de s'emparer. Ils serviront à améliorer vos conditions de travail.*

Lien : <https://www1.ac-grenoble.fr/article/sante-securite-conditions-de-travail-121590>

Les membres de notre délégation UNSA ÉDUCATION :

Marie-Hélène CALLO, titulaire, collège Roqua — Aubenas

Jean-Laurent TRUFFA-FILERI, titulaire, collège St CIRGUES EN MONTAGNE

Juliette CREPIEUX, suppléante, école primaire ARRAS-SUR-RHÔNE

Raynald ETHIEN, suppléant, école élémentaire LAMASTRE



Les 43 raisons de faire connaître le SE-

**À ce niveau d'engagement,
je mérite un salaire décent !**

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- ▶ un compte individuel d'équipement professionnel ;
- ▶ l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- ▶ la suppression du jour de carence ;
- ▶ l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- ▶ un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- ▶ la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du parcours avenir...) ;
- ▶ le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- ▶ pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'ISSR avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant-e-s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- ▶ l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- ▶ des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- ▶ une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

**Des élèves en plus
ou en moins, ça change
mon travail au quotidien !**

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle ;
- ▶ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveau et plus, grande section de maternelle, CP, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ;
- ▶ le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ▶ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans le premier degré et co-intervention au collège.





Un lieu de travail adapté et équipé, c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- ▶ des salles de classe connectées, spacieuses et insonorisées ;
- ▶ des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- ▶ une formation sur la santé et la sécurité au travail afin d'acquérir une vraie connaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (RSST, RGD, Duer).

Je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- ▶ la prise en compte d'ascendants à charge ;
- ▶ la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ une formation continue régulière sur le temps de service ;
- ▶ une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- ▶ des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- ▶ des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- ▶ un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferai ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- ▶ un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- ▶ la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.

Enseignant·e mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignant·e·s et assimilé·e·s, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- ▶ un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- ▶ un congé paternité d'un mois ;
- ▶ la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale, l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- ▶ la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- ▶ l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- ▶ des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- ▶ la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- ▶ la visite médicale annuelle ;
- ▶ la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- ▶ une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

se-unsa.org



Vous pouvez également adhérer en ligne, par carte bancaire sur se-unsas.org



Adhérez au SE-Unsa.....

2021-2022

Adhérez et profitez dès à présent :

- ▶ de notre accompagnement personnalisé au cours de votre carrière (mouvement, avancement, RDV de carrière) ;
- ▶ de notre appui, aide, soutien via nos équipes de proximité ;
- ▶ de notre communication électronique ;
- ▶ de nos publications à votre domicile ;
- ▶ de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Née le : _____

Adresse personnelle : _____

Portable : _____ Téléphone : _____

Adresse mél personnelle : _____

Département de rattachement : _____

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : _____

JE SUIS

Retraîtée Instit OPE Certifiée CPE PLP PEPs Agrégée

BI-admissible AE PECC CE d'EPS PsyEN (option.....)

Contractuelle : enseignante, CPE, PsyEN (option.....)

en CDD en CDI

Ma discipline 2^d degré : _____

Fonctions particulières (adjoit, directeur, ASH, tuteur, formateur) : _____

Échelon : _____ Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

JE SUIS

AESH AED

Temps complet Temps partiel : % CLM CLD

Disponibilité Congé parental Congé de formation

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés automatiques (**):

Première demande
 Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa
 La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant total de 36 € annuel

Date : _____ Signature : _____

Les informations recueillies sont destinées au SE-Unsa. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Union Éducation et de l'Unsa. Contacté(e) à partir du 4 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à droits@unsaog.org

** document à remplir au verso

À retourner à :

TITULAIRES												
Classe normale	ÉCHELONS											
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
PE, CertifA, PayEN, CPE, PLP, PEPs	185 €	188 €	173 €	179 €	185 €	195 €	209 €	221 €	236 €	252 €		
Agrégé	187 €	192 €	203 €	217 €	232 €	247 €	266 €	284 €	306 €	311 €		
Bi-administrable			177 €	183 €	197 €	207 €	222 €	238 €	253 €	264 €		
Instituteur				148 €	153 €	156 €	164 €	172 €	185 €	200 €		
PEOC, CE d'EPS, AE				151 €	158 €	166 €	175 €	184 €	195 €	208 €		
Hors-classe												
	1	2	3	4	5	6	7	HCA1	HCA2	HCA3		
PE, CertifA, PayEN, CPE, PLP, PEPs	221 €	234 €	251 €	288 €	288 €	302 €	338 €					
PEOC, CE d'EPS	175 €	184 €	195 €	206 €	233 €	258 €						
Agrégé	284 €	288 €	311 €					334 €	347 €	365 €		
Classe exceptionnelle												
	1	2	3	4	5	6	HCA1	HCA2	HCA3	HCB1	HCB2	HCB3
Agrégé	311 €						334 €	347 €	365 €	365 €	388 €	400 €
PE, CertifA, PayEN, CPE, PLP, PEPs	261 €	276 €	291 €	311 €			334 €	347 €	365 €			
PEOC, CE d'EPS	232 €	252 €	268 €	286 €	302 €	308 €						

CONTRACTUELS Enseignants, CPE, PayEN			
Cde		Cte	
59 €	Indice < 265	Indice de 300 à 475	Indice > 475
		190 €	195 €
		195 €	198 €

RETRAITES		
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
195 €	198 €	198 €

Acc	AESt
59 €	59 €

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation	Dépendabilité, congé parental
pro rata du salaire	41 €

Instructions pour le prélèvement fractionné(*)

- ▶ Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- ▶ Dater et signer
- ▶ Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un Rib ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

Crédit d'impôt
66 % de votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Paiement : récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un Rib ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débitteur
 Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981
 Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA
 Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain
 Code postal : 75007
 Ville : PARIS
 Pays : FRANCE

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

Signature (*) :

À (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.
N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.